



## Réunion virtuelle spéciale de la Commission, 8-10 septembre 2021

### *Point 3.2.6 de l'ordre du jour*

#### **Rapport du sous-comité de la chasse autochtone de subsistance**

##### **Contexte**

La chasse autochtone de subsistance (« ASW ») est pratiquée par quatre pays membres : le Danemark (Groenland), la Fédération de Russie (Tchoukotka), Saint-Vincent-et-les-Grenadines (Bequia), et les États-Unis (autochtones d'Alaska et éventuellement, la tribu Makah de l'État de Washington). La CBI assume un rôle dans la recherche scientifique et la gestion des chasses ASW, consciente de l'impact potentiel de ces activités importantes sur la culture traditionnelle. L'objectif de la gestion de la chasse ASW est de s'assurer que les populations de baleines chassées sont maintenues (ou ramenées) à des niveaux sains tout en permettant aux populations autochtones de chasser les baleines à des niveaux qui satisfont les besoins culturels et nutritionnels à perpétuité.

##### **Limites de capture**

Les limites de capture ASW sont fixées par blocs pluriannuels, généralement de six ans. Les quotas actuels ont été approuvés lors de la 67<sup>ème</sup> réunion de la CBI en septembre 2018 et fixent un quota unique de sept ans. Cette année supplémentaire a été ajoutée pour créer une période « tampon » d'un an entre la fixation et la mise en œuvre de tous les futurs blocs de quotas. La pandémie de COVID-19 a eu un impact sur le calendrier des réunions de la CBI, mais comme la Commission ne doit pas revoir les quotas avant 2024 (pour une mise en œuvre en 2025), cela n'a pas eu de répercussions sur le calendrier des quotas ASW.

La Commission examine à la fois les informations du Comité scientifique relatives à la soutenabilité des chasses proposées et aux limites de capture sûres, et les informations des gouvernements représentant chacune des communautés de chasseurs sur les besoins de leurs populations autochtones. Lors de la 67<sup>ème</sup> réunion de la CBI, un certain nombre de nouvelles initiatives ont été approuvées dans le but de faciliter un processus simplifié d'examen des limites de capture à l'avenir. Parmi celles-ci figurent un nouveau calendrier pour le partage des informations et la réception des commentaires, ainsi qu'un accord sur le renouvellement automatique des limites de capture dans des conditions déterminées. Le renouvellement des limites de capture sera examiné lors de la réunion de la Commission qui se tiendra en 2024.

##### **Examen des droits des populations autochtones**

Lors de la 67<sup>ème</sup> réunion de la CBI, la Commission a approuvé la recommandation du sous-comité chargé de la chasse autochtone de subsistance (ASW) pour que le Secrétariat procède à un recensement des instruments relatifs aux droits des peuples autochtones et aux droits de l'homme, élabore ses termes de référence et lance un appel d'offres en consultation avec les experts de l'atelier de Maniitsoq. Ce processus a débuté en 2018, mais il a été relancé pour intégrer l'étape importante de la consultation des experts et des pays ASW. Le Secrétariat a lancé le processus d'élaboration des termes de référence et l'appel d'offres, en consultation avec les pays ASW, les experts et les participants des ateliers de Maniitsoq et de Utquiagvik (anciennement Barrow), ainsi que d'autres

experts identifiés. Une fois que les projets de termes de référence et d'appel d'offres auront été approuvés, ils seront examinés par le sous-comité ASW qui présentera ensuite son avis à la Commission lors de sa 68<sup>ème</sup> réunion plénière en octobre 2022. Si la Commission approuve la poursuite du recensement, l'appel d'offres sera publié immédiatement après la réunion de la Commission.

#### **Collaboration avec les communautés ASW qui interviennent dans les cas d'emmêlement**

Le secrétariat de la CBI a été en contact avec la communauté ASW de l'Alaska arctique pour faciliter le retrait des engins fantômes de l'habitat important de baleines boréales. Cette initiative fait suite à l'augmentation des cas de cétacés emmêlés dans des engins de pêche fantômes ou traînant derrière eux, observés par les chasseurs ASW et susceptibles d'avoir un impact sur les populations dont ces communautés dépendent pour leur subsistance. Le comité scientifique de la CBI a approuvé les recommandations de l'atelier sur les débris marins de 2019 visant à réaliser une étude sur le retrait des engins fantômes (recommandation SC19208). Le projet de retrait des engins de pêche en Alaska serait mené par la communauté locale qui pourrait faire appel à l'expertise des États-Unis (NOAA) et de la Norvège et s'étendre éventuellement à la communauté ASW de la mer d'Okhotsk. La phase initiale serait financée par le fonds volontaire ASW. Lors d'une récente réunion de la Commission baleinière de l'Alaska (*Alaska Eskimo Whaling Commission*), il a été suggéré que ce travail pourrait être réalisé en collaboration avec le Conseil de l'Arctique.